



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 17/09/2026

Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part aux délibérations
11	11	10

L'an deux mille vingt-six et le 17 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, ROUQUIER Paul, BOUTARY Victor.

Absents : MIEHE Jérémie, représenté par BESSIERE Jean-Louis.

Date de la convocation : 09/09/2026

Date d'affichage : 09/09/2026

Mme ALCOUFFE Maryse a été nommée secrétaire de séance.

CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} classe. DE_2026_79

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11/11/2024,

Considérant la nécessité de créer *un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe*, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,



- la **création d'un** emploi *d'adjoint technique principal 2^{ème} classe*, permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2026,

Filière : TECHNIQUE,

Cadre d'emploi : *Adjoint technique*

Grade : *Adjoint technique* : - ancien effectif UN (01)
 - nouvel effectif ZERO (0)

Filière : TECHNIQUE,

Cadre d'emploi : *Adjoint technique*

Grade : *Adjoint technique principal 2^{ème} classe*: -
 -ancien effectif ZERO (0)
 - nouvel effectif UN (01)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et annexé en pièce jointe de la présente.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

.Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE



Le Secrétaire de Séance
Madame Maryse ALCOUFFE



Acte rendu exécutoire par
- Transmission au contrôle de légalité le 23/09/2026
- Publication le 23/09/2026